

VILLE DE GRANDVILLIERS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Date d'affichage : 13 février 2026	Nombre de conseillers :
Date de convocation : 05 février 2026	En exercice 22
	Présents 15
	Votants 17

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Valide le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025.

2. Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux pour la fiscalité directe locale que les années précédentes, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 31,03%
- Taxe foncière non bâtie : 26,73%
- Taxe d'habitation : 14,14%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,96%

Le taux pour la taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

La commission Administration – Finances réunie le 3 février dernier a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2026.

3. Tarifs municipaux 2026

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs municipaux pour l'année 2026 :

→ Cimetière communal

CONCESSIONS CIMETIÈRE	TARIF HABITANTS DE GRANDVILLIERS	TARIF EXTERIEURS*
CAVEAUX		
Concession trentenaire : 1 place en surface	90 €	140 €
Concession trentenaire : 2 places en surface	170 €	260 €
Concession cinquantenaire : 1 place en surface	210 €	330 €
Concession cinquantenaire : 2 places en surface	410 €	620 €
Occupation provisoire	Gratuit	-
Concession trentenaire pleine terre	50 €	120 €
CINÉRY		
Concession trentenaire : 1 place en surface	55 €	100 €
Concession cinquantenaire : 1 place en surface	110 €	175 €
COLUMBARIUM (pour les habitants de GRANDVILLIERS)		
Concession 10 années : 1 case	40 €	80 €
Concession 30 années : 1 case	150 €	200 €
Ouverture de la case pour enlever ou ajouter une urne	35 €	35 €

*né à Grandvilliers ou ayant un parent enterré à Grandvilliers au 1^{er} ou au 2^{ème} degré.

→ Droits de place

- 1,00 € du mètre linéaire pour le marché,
- 2,20 € du mètre linéaire pour la foire de la Sainte Cécile.
- Fête foraine :
 - o Pêches aux canards : 25 €,
 - o Jeux de « pincés » : 25 €,
 - o Tir à la carabine : 25 €,
 - o Manège pour enfants (circulaire) : 45 €,
 - o Jeux de pièces « cascade » : 45 €,
 - o Trampoline : 45 €,
 - o Stand alimentaire (gaufre, boisson, confiserie, ...) : 45 €,
 - o Auto-tamponneuse : 120 €,
 - o Manège à sensation : 120 €.
- Location de chalet tout au long de l'année :

Durée d'occupation	Tarif par occupant (2 occupants par chalet)
Par jour	15 €
Les associations de Grandvilliers*	Gratuit (un jour)
Caution (chèque à l'ordre du Trésor Public)	150 € / occupant

* Les associations grandvilloises peuvent bénéficier d'un emplacement gratuit (un jour) pour le marché de Noël et un autre jour hors de la période des festivités de Noël. En cas de faible nombre d'exposants, la mairie pourra attribuer **des emplacements supplémentaires gratuitement aux associations grandvilloises**, dans la limite des places disponibles et sous réserve d'une demande motivée.

→ Cantine municipale

Enfant de Grandvilliers, du personnel communal et ULIS	Enfant domicilié à l'extérieur
3,20 €	4,30 €

→ Achat des livres de Noël et des calculatrices

Livres de Noël (élèves de maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et ULIS)	14 € maximum par élève
Élèves de CM2 (calculatrices)	20 € maximum par élève

→ Crédits scolaires 2025/2026

	Fournitures scolaires
MATERNELLES	45 € maximum par élève
ÉLÉMENTAIRES	31 € maximum par élève

→ Location des salles municipales

LOCATION DES SALLES				
PAR JOUR				
	Associations de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises/ associations hors Grandvilliers	Organismes de formation
Salle des fêtes seule	Gratuit	300 €	400 €	-
Salle des fêtes + cuisine avec vaisselle	200 €	400 €	700 €	-
Annexe seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Annexe + cuisine avec vaisselle	150 €	150 €	250 €	-
Petite salle de l'espace socio-culturel / salle bleue	Gratuit	½ journée : 30 €	½ journée : 50 €	½ journée : 25 €
Grande salle de l'Espace socio-culturel		½ journée : 75 €	½ journée : 90 €	½ journée : 80 €
Salle du dojo seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Salle du dojo + cuisine sans vaisselle	50 €	125 €	200 €	-
Salle de l'ARC (pour utilisation privative et commerciale)	-	30 € la demi-journée	30 € la demi-journée	30 € la demi-journée

Les prix s'entendent chauffage compris. Pour tout type de location, à compter du second jour, le coût journalier est réduit de moitié du plein tarif. Les éventuels jours suivants de location se feront sur ce même tarif (hors organismes de formation). Par ailleurs, la location des salles est totalement gratuite pour les établissements scolaires, les élus et le personnel communal de la ville de Grandvilliers et certaines associations : ACPG CATM, UMRAC, Comité

Cantonal du Souvenir Français, Comité des Fêtes, club de l'Âge d'Or, et pour toutes les demandes d'occupation à l'occasion d'un vin d'honneur ou d'un décès.

Les tarifs des cautions :

- Location de la salle des fêtes = deux chèques seront demandés. Le premier d'un montant de 250€ en cas de dégradation et le second de 250 € en cas de non-propreté ;
- Location de l'annexe ou de la salle du dojo = deux chèques seront demandés. Le premier de 150€ en cas de dégradation et le second de 150 € en cas de non-propreté ;
- Salle bleue = deux chèques seront demandés. Le premier de 50€ en cas de dégradation et le second de 50 € en cas de non-propreté ;
- Utilisation de la sono = un chèque de caution sera demandé de 1 000 € en cas de dégradation ;
- Utilisation de la borne d'accès au parking situé à l'entrée du Square Lemaire = un chèque de caution sera demandé de 300 € en cas de dégradation.

Les cautions sont demandées pour toute réservation, que ce soit une association, un particulier, une entreprise de Grandvilliers ou hors commune ; et qu'il y ait facturation ou non.

→ Tarifs de la casse de la vaisselle/matériels :

En cas de casse ou disparition (à l'unité) :

Assiettes	3 € 81
Pot / cafetière	6 € 10
Verres	2 € 29
Couverts	2 € 29
Autres	2 € 29

<u>OBJETS UTILISÉS</u>	<u>PRIX CASSE</u>
<u>PERCOLATEUR</u>	<u>30,00 €</u>
<u>PERTE DES CLÉS OU DE LA TÉLÉCOMMANDE DE LA BORNE OU DE LA BARRIÈRE</u>	<u>30,00 €</u>

Une seule télécommande par réservation sera mise à disposition à l'accueil de la mairie, pour l'accès d'éventuels véhicules extérieurs.

→ Tarif du retrait des dépôts sauvages par les services techniques municipaux avec retour au propriétaire

- 300€ de 0 à 1 m³ de déchets retournés,
- 400€ par m³ au-delà du 1er m³.

Tout m³ dépassé sera facturé à taux plein.

En cas de récidive, ou multiples réitérations, le montant sera doublé par rapport à la dernière tarification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide les tarifs municipaux présentés ci-dessus pour l'année 2026 ;

4. Subventions de fonctionnement aux associations pour 2026

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire pour permettre le versement des subventions aux associations. La commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026 a validé le tableau de subventions suivant :

BÉNÉFICIAIRES	Propositions 2026
GRANDVILLIERS PECHE ET NATURE	2 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL HÔPITAL	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GRANDVILLIERS	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	250,00 €
ARTHUR'S DAY FESTIVAL	1 500,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS, ARTISANS, INDUSTRIELS ET PROFESSIONS LIBÉRALES	- €
ASSOCIATION HISTORIQUE DU CANTON DE GRANDVILLIERS	500,00 €
CLIQUE DE BROMBOS	2 000,00 €
COMITÉ CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS	250,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE GRANDVILLIERS/BOCKENHEIM	2 000,00 €
COMITÉ DE LA FOIRE SAINTE-CÉCILE	2 500,00 €
COMITÉ DES STÈLES	
COMITÉ DES FÊTES	12 500,00 €
COMITÉ MISS CANTON GRANDVILLIERS	750,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE	800,00 €
EVENEMENT MUSICAL DE GRANDVILLIERS	1 000,00 €
G.A.C. SECTION FOOTBALL	8 000,00 €
G.A.C. SECTION JUDO	2 000,00 €
G.A.C. SECTION PÉTANQUE	1 000,00 €
G.A.C. SECTION TENNIS	2 000,00 €
GRANDVILLIERS HANDBALL	1 000,00 €
GSL BADMINTON	1 000,00 €
LA CROIX ROUGE	
L'ÂGE D'OR	1 000,00 €
LA MUSIQUE DE GRANDVILLIERS	1 500,00 €
L'OUTIL EN MAIN	600,00 €
OBJECTIF PHOTO GRANDVILLIERS	1 000,00 €
P.V.G.N.	2 500,00 €
PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE	500,00 €
ROTARY CLUB	
SCOUTS	250,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRANDVILLIERS	250,00 €
TEAM GRANDVILLIERS VTT	1 500,00 €
TEAM CYCLISTE	1 500,00 €
U.M.R.A.C. ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €
DIVERS	4 050,00 €
LES ROUTES DE L'OISE	2 800,00 €
GRANDVILLIERS COUNTRY DANCE	
A.R.C	
CLUB DE BRIDGE	
JARDINS FAMILIAUX DE L'OISE	
BALADE-NATURE-DÉCOUVERTE	
MINI-ENTREPRISE COLLÈGE FERDINAND BUISSON (TÔTE-BAGS) / SUBVENTION VERSÉE AU FSE	250,00 €
	60 000,00 €

Une enveloppe de 60 000 € est donc proposée. Les crédits restants (4 050 €) pourront être attribués à de nouvelles associations ou celles qui auront des projets qu'elles comptent mener en 2026.

M. DEFER regrette que l'inscription des 2 800 € versés aux Routes de l'Oise soit affectée au tableau des subventions aux associations. Il souhaiterait que ce montant soit mentionné ailleurs dans le budget.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de revoir cela l'an prochain.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre),

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le montant et le versement des subventions conformément au tableau présenté,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Budget communal - compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 de la commune pour approbation. La commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026 a émis un avis favorable et unanime. Il en ressort les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	2 771 858,53 €
Dépenses :	2 427 241,95 €
Résultat 2025 (excédent de fonctionnement) :	344 616,58 €

Section d'investissement :

Recettes :	1 108 491,08 €
Dépenses :	1 648 441,08 €
Résultat 2025 (déficit d'investissement) :	539 950,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	- 195 333,42 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé du président de séance, et après avoir délibéré :

- Valide le compte financier unique 2025 de la commune.

6. Budget communal - affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

Monsieur le Maire propose, compte tenu des résultats 2025, d'affecter les excédents de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement 2025 :

- Au compte 002, excédent de fonctionnement : 147 600 €.

- Au compte 1068, en section d'investissement : 197 016,58 €.

Résultat de la section d'investissement 2025 :

- Au compte 001, déficit d'investissement : 539 950 €.

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026,

- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2025 en section d'investissement au budget primitif 2026.

7. Budget communal – budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026, le budget primitif de la commune 2026 :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026
Chap. 011 – Charges à caractère général	1 028 800,00 €
Chap. 012 – Charges de personnel	1 219 000,00 €
Chap. 014- Atténuation de produits	91 000,00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	60 608,00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	184 150,00 €
Chap. 66 Charges financières	43 100,00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles	38 888,00 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre entre sections	27 800,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 698 346,00 €

RECETTES	BP 2026
TOTAL Chap. 002 excédent de fonctionnement	147 600,00 €
TOTAL Chap. 013 Atténuation de charges	5 000,00 €
TOTAL Chap. 70 Produits des services	78 050,00 €
TOTAL Chap. 731 Fiscalité locale	1 277 500,00 €
TOTAL Chap. 73 Impôts et taxes	249 000,00 €
TOTAL Chap. 74 Dotations et participations	876 261,00 €
TOTAL Chap. 75 Autres produits de gestion courante	63 720,00 €
TOTAL Chap. 76 Produits financiers	15,00 €
TOTAL Chap. 77 Produits	1 200,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 698 346,00 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2026
Opération 1002 : Rénovation chapelle Saint-Jean	3 000 €
Opération 1005 : Eclairage public + télécom	86 700 €
Opération 1101 : Caméras de sécurité (vidéoprotection)	25 000 €
Opération 1702 : rénovation rue diverses et trottoirs	160 000 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	205 600 €
Opération 2401 : Bâtiment services techniques	1 102 400 €
Opération 2502 : Local commercial 11 rue d'Amiens	200 200 €
Opération 2601 : Aménagements de sécurité divers (radars pédagogiques, feux	87 000 €

récompense, PPI...)	
Opération 2602 : Aménagements au cimetière	27 000 €
Opération 2603 : Aménagement centre-ville	165 000 €
Opération 2604 : Réhabilitation de l'ARC	135 000 €
Opération 2605 : Aire de camping-cars (études)	15 000 €
Remboursement du capital	174 000 €
Chapitre 20 – 203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	10 000 €
Chapitre 21	
212 : Agencements et aménagements de terrains (réfection aires de jeux)	15 000 €
2131 Constructions bâtiments publics (climatisation école élémentaire)	25 000 €
2138 Autres constructions = (toilettes publiques + démolition)	42 000 €
2151 Réseaux de voirie	20 000 €
2152 Installations de voirie (protection câble électriques, nouveau PDL)	1 000 €
2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000 €
2157 Matériel et outillage technique (saleuse/tonne arrosage, Manitou, 2 robots pour tonte terrain d'honneur...)	100 000 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000 €
2161 Biens historiques et culturels immobiliers (réfection calvaires)	6 000 €
2183 Matériel informatique (3 PC école)	2 500 €
2184 Matériel de bureau et mobilier	3 000 €
2188 Autres immobilisations corporelles	50 000 €
Chapitres 001, 021, 024, 10, 13 et 16	
001 Résultats d'investissement 2025 reporté	509 315 €
10226 Taxe d'aménagement	8 900 €
TOTAL DEPENSES EN INVESTISSEMENT	3 193 615 €

RECETTES :	
Opération 1702 : rénovation rue diverses et trottoirs	46 500 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	84 354 €
Opération 2401 : Bâtiment services techniques	577 000 €
Opération 2502 : Local commercial 11 rue d'Amiens	116 552 €
Opération 2601 : Aménagements de sécurité divers (radars pédagogiques, feux récompense, PPI...)	26 820 €
Opération 2602 : Aménagements au cimetière	12 300 €
Opération 2604 : Réhabilitation de l'ARC	84 300 €
021 Virement de la section d'investissement	60 608 €
024 Produits de cessions	192 960 €
10222 F.C.T.V.A.	200 000 €
1068 (excédent de fonctionnement N-1)	197 016 €
1323 Départements (35 % sur achat robots)	5 250 €
13251 GFP de rattachement (subv. Calvaires)	2 300 €
1341 DETR (40 % sur achat robots)	6 000 €
Recours à l'emprunt	1 553 855 €
Ecritures d'ordre	27 800 €
TOTAL RECETTES EN INVESTISSEMENT	3 193 615 €

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 permet au maire d'opérer des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% du montant de la section. Cette possibilité permet d'effectuer lesdits virements sans avoir recours à une décision modificative comme c'était le cas sous l'ancienne nomenclature sauf pour le chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le budget primitif 2026, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

8. Budget assainissement – compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026, le compte financier unique 2025 du budget Assainissement pour approbation.

Section d'exploitation :

Recettes :	113 133,94 €
Dépenses :	126 860,29 €
Résultat (déficit d'exploitation) :	13 726,35 €

Section investissement :

Recettes :	1 000 874,06 €
Dépenses :	250 235,70 €
Résultat (excédent d'investissement) :	750 638,36 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 736 912,01 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé du président de séance, et après avoir délibéré :

- Valide le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune.

9. Budget assainissement - affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent d'investissement 2025, au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2026 pour un montant de 750 638,36 €.

Il propose également de reporter le déficit d'exploitation 2025, au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté (déficit) » au budget primitif 2026 pour un montant de 13 726,35 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le report du résultat d'exploitation 2025 en section d'exploitation au budget primitif 2026 tel qu'il est défini ci-dessus,

- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2025 en section d'investissement au budget primitif 2026 tel qu'il est défini ci-dessus.

10. Budget assainissement - Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026, le budget primitif de l'assainissement 2026.

- En section d'exploitation :
 - En recettes : 125 207,00 €
 - En dépenses : 125 207,00 €
- En section d'investissement :
 - En recettes : 1 289 336,00 €
 - En dépenses : 1 289 336,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le budget primitif de l'assainissement 2026, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

11. Budget Régie Municipale Réseau de Chaleur – compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime du conseil d'exploitation de la Régie Municipale du Réseau de Chaleur réuni le 29 janvier 2026, le compte financier unique 2025 :

En section d'exploitation :

En dépenses : 583 456,47 €

En recettes : 667 530,33 €

Résultat 2025 (excédent d'exploitation) : 84 073,86 €

En section d'investissement :

En dépenses : 126 553,36 €

En recettes : 89 726,47 €

Résultat 2025 (déficit d'investissement) : 36 826,89 €

Résultat de clôture cumulé : 47 246,97 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé du président de séance, et après avoir délibéré :

- Valide le compte financier unique 2025 du budget de la Régie Municipale d'Exploitation du Réseau de Chaleur.

12. Budget de la Régie Municipale du Réseau de Chaleur - affectation du résultat 2025

Compte tenu des résultats 2025, Monsieur le Maire propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

Résultats de la section d'exploitation 2025 :

- Au compte 002, excédent d'exploitation : 40 039,86 €.
- Au compte 1068, en section d'investissement : 44 034,00 €

Résultat de la section d'investissement 2025 :

- Au compte 001, déficit d'investissement 2025 : 36 826,89 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide l'affectation du résultat d'exploitation 2025 au budget primitif 2026 comme énoncé précédemment,
- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2025 en section d'investissement au budget primitif 2026 comme présenté ci-dessus.

13. Budget Régie Municipale Réseau de Chaleur : Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime du conseil d'exploitation de la régie qui s'est réuni le 29 janvier 2026 a voté les montants ci-dessous pour le budget primitif :

En section d'exploitation :

- En dépenses : 671 466,00 €
- En recettes : 671 466,00 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 87 053,00 €
- En recettes : 87 053,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le budget primitif de la régie municipale du réseau de chaleur 2026, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

14. Opération « 3 rue Eugène de St Fuscien » - cession par l'EPFLO à M. Axel SENECHAL et Mme Apolline NOIRE ou à leur SCI:

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Grandvilliers a sollicité l'EPFLO pour l'accompagner dans la maîtrise foncière d'un bien situé au 3 rue Eugène de Saint-Fuscien, à proximité de la place Barbier, afin de permettre l'implantation d'un nouveau commerce en rez-de-chaussée. L'objectif étant de conforter le linéaire commercial sur cette rue.

Dans ce cadre, une convention d'intervention foncière a été conclue le 25 novembre 2024 et l'EPFLO s'est rendu propriétaire le 17 décembre 2024 d'un ancien commerce reconverti en maison d'habitation, cadastré section C numéro 665, d'une contenance cadastrale de 1a 03ca.

Depuis, un cordonnier a manifesté son intérêt pour acquérir cette propriété en vue d'installer son activité en rez-de-chaussée et de créer un logement à l'étage.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est proposé que l'EPFLO cède le bien au prix de revient d'un montant de 97 364,58 € H.T. à Monsieur Axel SENECHAL et à Madame Apolline NOIRE, ou à leur Société Civile Immobilière en cours de création. Etant précisé qu'il sera éligible au jour de la signature l'intégralité de la TVA immobilière calculée sur la marge, portant le prix de vente à 97 837,50 € TTC, ainsi que les frais d'ingénierie d'un montant de 3 407,76 € HT soit 4 089,31 € TTC.

Dans le cadre de la dynamisation du centre-bourg et du soutien aux activités artisanales de proximité, il apparaît opportun d'encourager l'installation d'un cordonnier sur la commune de Grandvilliers.

Un tel service répondrait à plusieurs objectifs d'intérêt local :

- Renforcer l'offre de services de proximité : la commune et son bassin de vie ne disposent plus de cordonnerie, obligeant les habitants à se déplacer vers d'autres territoires.
- Soutenir la vitalité commerciale du centre-ville : l'arrivée d'un artisan supplémentaire contribuerait à accroître la fréquentation du cœur de ville et à diversifier l'offre existante.
- Promouvoir une démarche de consommation durable : la cordonnerie favorise la réparation plutôt que le remplacement, en cohérence avec les attentes actuelles en matière de développement durable.
- Valoriser les métiers artisanaux : l'installation d'un cordonnier participe à la préservation des savoir-faire et renforce l'attractivité artisanale du territoire.
- Répondre à une demande exprimée par la population : plusieurs habitants ont manifesté leur intérêt pour le retour d'un service de cordonnerie, aujourd'hui absent du secteur.

Au regard de ces éléments, l'installation d'un cordonnier à Grandvilliers constituerait un atout pour la commune, tant sur le plan économique que sur celui du service rendu aux habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Demande à l'EPFLO la cession du 3 rue Eugène de Saint-Fuscien à M. Axel SENECHAL et Mme Apolline NOIRE ou à leur Société Civile Immobilière ;
- Acte que cette vente mettra fin à la convention de portage relative à ce bien ;

- Autorise M. le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier.

15. Facturation du temps de secrétariat dédié aux missions assainissement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fonctionnement du service d'assainissement, certaines tâches administratives sont assurées par une agente de la mairie (gestion des dossiers, suivi des usagers, facturation, relations avec les prestataires, tenue des registres, etc.). Ces missions mobilisent une partie du temps de travail de la secrétaire, dont la charge doit être imputée au service d'assainissement afin d'assurer une répartition équitable des coûts entre les services municipaux.

Afin de garantir une gestion transparente et conforme aux règles comptables applicables aux collectivités, il convient de fixer les modalités de valorisation et de facturation du temps de secrétariat consacré à l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Approuve la facturation au service d'assainissement du temps de travail de la secrétaire consacré aux missions administratives liées à ce service.
- Fixe le montant de cette refacturation selon les modalités suivantes :
 - o Valorisation du temps passé sur la base du coût horaire chargé de l'agent ;
 - o Le temps consacré au service d'assainissement est évalué à 5 heures par mois pour l'année 2026 et sera modifié si nécessaire ;
 - o Le montant facturé sera calculé sur la base du salaire horaire brut en vigueur, majoré du 13^e mois et de l'ensemble des charges afférentes ;
 - o Facturation annuelle sur le compte de l'assainissement.

16. Questions et informations diverses

C. DANIEL :

- Fait part que plusieurs habitants souhaitent constituer des structures associatives, mais souligne que la commune ne dispose pas, à ce jour, d'infrastructures suffisantes pour les accueillir dans de bonnes conditions.
- Revient sur la polémique de la présence de cafards au groupe B. Il n'y avait pas lieu d'affoler inutilement les familles puisque l'entreprise n'a pas trouvé de cafards lors de son intervention. Celle-ci a d'ailleurs indiqué que le bâtiment était très propre.

M. le Maire ajoute qu'il aurait été souhaitable que la presse vérifie ses informations avant de relayer des éléments susceptibles de créer un climat anxieux au sein de la population. La mairie a également saisi le bailleur concerné pour obliger la ou les familles concerné(e)s d'accepter une désinsectisation.

- Informe qu'une séance de théâtre aura lieu le 20 mars par la Comédie de Picardie

- Remercie ses collègues pour les 6 années de travail ensemble.

H. PICHARD :

- Informe le conseil que 8 nouveaux logements au béguinage solidaire ont été attribués. La société Tandem Immobilier va prendre contact avec les futurs occupants. L'installation est prévue fin mars.
- Il est également possible à nouveau de déposer des dossiers de candidature pour obtenir un logement au béguinage solidaire. Des ateliers sont animés par Florence Barthélémy. Mme PICHARD indique que cette dernière est dans le public et la présente aux membres du conseil.
- Attire l'attention de ses collègues sur la libération prochaine de plusieurs maisons, suite à l'installation des nouveaux occupants du béguinage. Elle précise que ces logements ne seront pas tous remis en location : certaines de ces maisons seront mises en vente par la SA HLM.
- Remercie le travail réalisé avec les collègues du conseil.

A. WIART :

- Le changement de circulation place de la Cense vient d'être mis en place.
- M. Defer demande la diffusion de ce nouveau sens de circulation sur Intramuros.
- Remercie également le travail de ces 6 dernières années.

S. VERSCHUERE :

- Est très contente et fière que sa fille Capucine représente la ville en tant que Miss Grandvilliers.
- Souligne la problématique des poubelles.

Monsieur le Maire indique qu'il est pleinement conscient des difficultés rencontrées concernant le ramassage des poubelles. Il précise avoir déjà sollicité à plusieurs reprises la CCPV à ce sujet. Il n'acceptera pas que la ville devienne sale en raison des modifications apportées à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Il fera des propositions prochainement auprès de la présidente pour trouver des améliorations.

D. DELATTRE :

- Informe que demain se tiendra, à l'annexe de la salle des fêtes, un moment d'échanges consacré au recueil d'anecdotes relatives à la vie de la commune. Ce moment de partage d'anecdotes liées à la vie de la commune revêt une importance particulière. Il constitue en effet une part de la mémoire locale, appelée à être compilée et conservée pour les générations futures.
- Indique qu'aura lieu au Lycée le 1^{er} avril 2026 la remise de palmes académiques et qu'à cette occasion une visite de la chapelle aura lieu.
- Rappelle que : - les 28 et 29 mars aura lieu le salon des collectionneurs et le 4 avril le salon du livre.
- A trouvé la cérémonie pour l'élection de Miss Grandvilliers très bien organisée et d'une grande qualité.
- Les réservations pour la brocante de juillet ont débuté. En 2 jours, ce sont déjà 100 mètres linéaires réservés.

S. BRETON :

- Fait part d'un problème récurrent d'abolements dans la rue.

C. BEAUBECQ :

- Le mandat est passé très, très vite.

J. DEFER :

- Revient sur la soirée d'élection de Miss Grandvilliers. Il fait part que cette soirée était de qualité.
- Est également sur le problème des cafards. Il indique que la personne véritablement responsable est celle qui a saisi la presse et qu'elle a exagéré la situation.

G. MONCEAU :

- Se plaint une nouvelle fois des microcoupures subies par certains habitants. M. le Maire, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal, se déclarent excédés par cette situation. M. le Maire indique avoir de nouveau contacté ce jour la responsable concernée chez Enédis. Il précise que, si aucune amélioration n'est constatée, il saisira le Préfet. Le Conseil municipal invite également la presse à se saisir de ce problème afin de le relayer. Il est évoqué la possibilité de constituer un collectif de riverains.
- Revient sur ces 25 ans de mandat d'élu et ces 38 ans en tant qu'enseignant.

J. LARCHER :

- Très ému, revient sur ses mandats de conseiller municipal et de Maire. Un petit regret que la commune ne pèse pas plus dans la communauté de communes. Il demande à Frédéric DOUCHET d'y remédier par la suite.

F. DOUCHET :

- Informe que, conformément à la délibération de mars 2024, les démarches pour la vente d'un terrain pour les éditions Delattre auront lieu dans les prochains mois à hauteur de 15€/m².
- Indique que la salle de convivialité du Béguinage Solidaire sera installée dans des bungalows où était située la base-vie du chantier.
- Remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour la confiance lors de ces 2 dernières années.

Clôture de la séance à 20h30.

Récapitulatif des délibérations prises pendant la séance :

Délibération n°2026-02-01 -Taux d'imposition 2026

Délibération n°2026-02-02 -Tarifs municipaux 2026

Délibération n°2026-02-03 -Subventions de fonctionnement aux associations

Délibération n°2026-02-04 -Budget communal - compte financier unique 2025

Délibération n°2026-02-05 -Budget communal - affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

Délibération n°2026-02-06bis -Budget communal - Budget primitif 2026 Annule et remplace celle n°2026-02-06

Délibération n°2026-02-07-Budget assainissement - compte financier unique 2025

Délibération n°2026-02-08 -Budget assainissement - affectation du résultat 2025

Délibération n°2026-02-09 -Budget assainissement - Budget primitif 2026

Délibération n°2026-02-10 -Budget régie municipale réseau chaleur - compte financier unique 2025

Délibération n°2026-02-11 -Budget régie municipale réseau chaleur - affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Délibération n°2026-02-12bis -Budget régie municipale réseau chaleur - Budget primitif 2026 ANNULE ET REMPLACE 2026-02-12

Délibération n°2026-02-13 -Opération 3 rue Eugène St Fuscien cession par l'EPFLO

Délibération n°2026-02-14 -Facturation du temps de secrétariat dédié aux missions assainissement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-01 : Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux pour la fiscalité directe locale que les années précédentes, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 31,03%
- Taxe foncière non bâtie : 26,73%
- Taxe d'habitation : 14,14%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,96%

Le taux pour la taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

La commission Administration – Finances réunie le 3 février dernier a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2026.

Fait et délibéré le 10 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtita, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-02 : Tarifs municipaux 2026

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs municipaux pour l'année 2026 :

→ Cimetière communal

CONCESSIONS CIMETIÈRE	TARIF HABITANTS DE GRANDVILLIERS	TARIF EXTERIEURS*
CAVEAUX		
Concession trentenaire : 1 place en surface	90 €	140 €
Concession trentenaire : 2 places en surface	170 €	260 €
Concession cinquantenaire : 1 place en surface	210 €	330 €
Concession cinquantenaire : 2 places en surface	410 €	620 €
Occupation provisoire	Gratuit	-
Concession trentenaire pleine terre	50 €	120 €
CINÉRYIS		
Concession trentenaire : 1 place en surface	55 €	100 €
Concession cinquantenaire : 1 place en surface	110 €	175 €
COLUMBARIUM (pour les habitants de GRANDVILLIERS)		
Concession 10 années : 1 case	40 €	80 €
Concession 30 années : 1 case	150 €	200 €
Ouverture de la case pour enlever ou ajouter une urne	35 €	35 €

*né à Grandvilliers ou ayant un parent enterré à Grandvilliers au 1^{er} ou au 2^{ème} degré.

→ Droits de place

- 1,00 € du mètre linéaire pour le marché,

- 2,20 € du mètre linéaire pour la foire de la Sainte Cécile.
- Fête foraine :
 - o Pêches aux canards : 25 €,
 - o Jeux de « pincés » : 25 €,
 - o Tir à la carabine : 25 €,
 - o Manège pour enfants (circulaire) : 45 €,
 - o Jeux de pièces « cascade » : 45 €,
 - o Trampoline : 45 €,
 - o Stand alimentaire (gaufre, boisson, confiserie, ...) : 45 €,
 - o Auto-tamponneuse : 120 €,
 - o Manège à sensation : 120 €.
- Location de chalet tout au long de l'année :

Durée d'occupation	Tarif par occupant (2 occupants par chalet)
Par jour	15 €
Les associations de Grandvilliers*	Gratuit (un jour)
Caution (chèque à l'ordre du Trésor Public)	150 € / occupant

* Les associations grandvilloises peuvent bénéficier d'un emplacement gratuit (un jour) pour le marché de Noël et un autre jour hors de la période des festivités de Noël. En cas de faible nombre d'exposants, la mairie pourra attribuer des emplacements supplémentaires gratuitement aux associations grandvilloises, dans la limite des places disponibles et sous réserve d'une demande motivée.

→ Cantine municipale

Enfant de Grandvilliers, du personnel communal et ULIS	Enfant domicilié à l'extérieur
3,20 €	4,30 €

→ Achat des livres de Noël et des calculatrices

Livres de Noël (élèves de maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et ULIS)	14 € maximum par élève
Élèves de CM2 (calculatrices)	20 € maximum par élève

→ Crédits scolaires 2025/2026

	Fournitures scolaires
MATERNELLES	45 € maximum par élève
ÉLÉMENTAIRES	31 € maximum par élève

→ Location des salles municipales

LOCATION DES SALLES				
PAR JOUR				
	Associations de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises/ associations hors Grandvilliers	Organismes de formation
Salle des fêtes seule	Gratuit	300 €	400 €	-
Salle des fêtes + cuisine avec vaisselle	200 €	400 €	700 €	-
Annexe seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Annexe + cuisine avec vaisselle	150 €	150 €	250 €	-
Petite salle de l'espace socio-culturel		½ journée : 30 €	½ journée : 50 €	½ journée : 25 €



60210 - Oise

/ salle bleue	Gratuit			
Grande salle de l'Espace socio-culturel		½ journée : 75 €	½ journée : 90 €	½ journée : 80 €
Salle du dojo seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Salle du dojo + cuisine sans vaisselle	50 €	125 €	200 €	-
Salle de l'ARC (pour utilisation privative et commerciale)	-	30 € la demi-journée	30 € la demi-journée	30 € la demi-journée

Les prix s'entendent chauffage compris. Pour tout type de location, à compter du second jour, le coût journalier est réduit de moitié du plein tarif. Les éventuels jours suivants de location se feront sur ce même tarif (hors organismes de formation). Par ailleurs, la location des salles est totalement gratuite pour les établissements scolaires, les élus et le personnel communal de la ville de Grandvilliers et certaines associations : ACPG CATM, UMRAC, Comité Cantonal du Souvenir Français, Comité des Fêtes, club de l'Âge d'Or, et pour toutes les demandes d'occupation à l'occasion d'un vin d'honneur ou d'un décès.

Les tarifs des cautions :

- Location de la salle des fêtes = deux chèques seront demandés. Le premier d'un montant de 250€ en cas de dégradation et le second de 250 € en cas de non-propreté ;
- Location de l'annexe ou de la salle du dojo = deux chèques seront demandés. Le premier de 150€ en cas de dégradation et le second de 150 € en cas de non-propreté ;
- Salle bleue = deux chèques seront demandés. Le premier de 50€ en cas de dégradation et le second de 50 € en cas de non-propreté ;
- Utilisation de la sono = un chèque de caution sera demandé de 1 000 € en cas de dégradation ;
- Utilisation de la borne d'accès au parking situé à l'entrée du Square Lemaire = un chèque de caution sera demandé de 300 € en cas de dégradation.

Les cautions sont demandées pour toute réservation, que ce soit une association, un particulier, une entreprise de Grandvilliers ou hors commune ; et qu'il y ait facturation ou non.

→ Tarifs de la casse de la vaisselle/matériels :

En cas de casse ou de disparition (à l'unité) :

Assiettes	3 € 81
Pot / cafetière	6 € 10
Verres	2 € 29
Couverts	2 € 29
Autres	2 € 29

<u>OBJETS UTILISÉS</u>	<u>PRIX CASSE</u>
<u>PERCOLATEUR</u>	<u>30,00 €</u>
<u>PERTE DES CLÉS OU DE LA TÉLÉCOMMANDE DE LA BORNE</u>	<u>30,00 €</u>

Une seule télécommande par réservation sera mise à disposition à l'accueil de la mairie, pour l'accès d'éventuels véhicules extérieurs.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 060-216002832-20260210-DELIB20260202-DE

S²LO

→ Tarif du retrait des dépôts sauvages par les services techniques municipaux avec retour au propriétaire

- 300€ de 0 à 1 m³ de déchets retournés,
- 400€ par m³ au-delà du 1er m³.

Tout m³ dépassé sera facturé à taux plein.

En cas de récidive, ou multiples réitérations, le montant sera doublé par rapport à la dernière tarification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide les tarifs municipaux présentés ci-dessus pour l'année 2026 ;

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 Février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-03 : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2026

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire pour permettre le versement des subventions aux associations. La commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026 a validé le tableau de subventions suivant :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 060-216002832-20260210-DELIB20260203-DE

SLOW

BÉNÉFICIAIRES	Propositions 2026
GRANDVILLIERS PECHE ET NATURE	2 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL HÔPITAL	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GRANDVILLIERS	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	250,00 €
ARTHUR'S DAY FESTIVAL	1 500,00 €
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, INDUSTRIELS ET PROFESSIONS LIBÉRALES	- €
ASSOCIATION HISTORIQUE DU CANTON DE GRANDVILLIERS	500,00 €
CLIQUE DE BROMBOS	2 000,00 €
COMITÉ CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS	250,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE GRANDVILLIERS/BOCKENHEIM	2 000,00 €
COMITÉ DE LA FOIRE SAINTE-CÉCILE	2 500,00 €
COMITÉ DES STÈLES	
COMITÉ DES FÊTES	12 500,00 €
COMITÉ MISS CANTON GRANDVILLIERS	750,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE	800,00 €
EVENEMENT MUSICAL DE GRANDVILLIERS	1 000,00 €
G.A.C. SECTION FOOTBALL	8 000,00 €
G.A.C. SECTION JUDO	2 000,00 €
G.A.C. SECTION PÉTANQUE	1 000,00 €
G.A.C. SECTION TENNIS	2 000,00 €
GRANDVILLIERS HANDBALL	1 000,00 €
GSL BADMINTON	1 000,00 €
LA CROIX ROUGE	
L'ÂGE D OR	1 000,00 €
LA MUSIQUE DE GRANDVILLIERS	1 500,00 €
L'OUTIL EN MAIN	600,00 €
OBJECTIF PHOTO GRANDVILLIERS	1 000,00 €
P.V.G.N.	2 500,00 €
PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE	500,00 €
ROTARY CLUB	
SCOUTS	250,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRANDVILLIERS	250,00 €
TEAM GRANDVILLIERS VTT	1 500,00 €
TEAM CYCLISTE	1 500,00 €
U.M.R.A.C. ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €
DIVERS	4 050,00 €
LES ROUTES DE L'OISE	2 800,00 €
GRANDVILLIERS COUNTRY DANCE	
A.R.C	
CLUB DE BRIDGE	
JARDINS FAMILIAUX DE L'OISE	
BALADE-NATURE-DÉCOUVERTE	
MINI-ENTREPRISE COLLÈGE FERDINAND BUISSON (TOTE-BAGS) / SUBVENTION VERSÉE AU FSE	250,00 €
	60 000,00 €



Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Oise

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 060-216002832-20260210-DELIB20260203-DE

Une enveloppe de 60 000 € est donc proposée. Les crédits restants (4 050 €) pourront être attribués à de nouvelles associations ou celles qui auront des projets qu'elles comptent mener en 2026.

M. DEFER regrette que l'inscription des 2 800 € versés aux Routes de l'Oise soit affectée au tableau des subventions aux associations. Il souhaiterait que ce montant soit mentionné ailleurs dans le budget.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de revoir cela l'an prochain.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre),

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le montant et le versement des subventions conformément au tableau présenté,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré le 10 février 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers : En exercice 22 Présents 15 Votants 17	Date d'affichage : 13 février 2026 Date de convocation : 05 février 2026
---	---

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-04 : Budget communal - compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 de la commune pour approbation. La commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026 a émis un avis favorable et unanime. Il en ressort les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 771 858,53 €
Dépenses : 2 427 241,95 €
Résultat 2025 (excédent de fonctionnement) : 344 616,58 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 108 491,08 €
Dépenses : 1 648 441,08 €
Résultat 2025 (déficit d'investissement) : 539 950,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : - 195 333,42 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé du président de séance, et après avoir délibéré :

- Valide le compte financier unique 2025 de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 060-216002832-20260210-DELIB20260204-DE



Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers : En exercice 22 Présents 15 Votants 17	Date d'affichage : 13 février 2026 Date de convocation : 05 février 2026
<p>L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRÉTON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.</p> <p>Absents ou excusés :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. RAOU Philippe,- Mme PLÉ Séverine,- Mme FRANCISCO Siham- Mme POCHOLLE Amélie,- M. LAURENT-CHARVET Sébastien, <p>Absents ayant donné pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine. <p>Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.</p> <p>Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.</p>	

Délibération n°2026-02-05 : Budget communal - affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

Monsieur le Maire propose, compte tenu des résultats 2025, d'affecter les excédents de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement 2025 :

- Au compte 002, excédent de fonctionnement : 147 600 €.
- Au compte 1068, en section d'investissement : 197 016,58 €.

Résultat de la section d'investissement 2025 :

- Au compte 001, déficit d'investissement : 539 950 €.

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026,
- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2025 en section d'investissement au budget primitif 2026.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-06 bis : Budget communal – budget primitif 2026 ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2026-02-06

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-02-06, en raison d'une erreur de retranscription des débats et des montants votés par les conseillers municipaux en investissements (le résultat d'investissement reporté et le recours à l'emprunt).

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026, le budget primitif de la commune 2026 :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026
Chap. 011 – Charges à caractère général	1 028 800,00 €
Chap. 012 – Charges de personnel	1 219 000,00 €
Chap. 014- Atténuation de produits	91 000,00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	60 608,00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	184 150,00 €
Chap. 66 Charges financières	43 100,00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles	38 888,00 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre entre sections	27 800,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 698 346,00 €



Ville de GRANDVILLIERS

60210 - Oise

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 060-216002832-20260210-DEL202602061-DE



TOTAL DEPENSES EN INVESTISSEMENT	3 193 615€
---	-------------------

RECETTES :	
Opération 1702 : rénovation rue diversés et trottoirs	46 500 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	84 354 €
Opération 2401 : Bâtiment services techniques	577 000 €
Opération 2502 : Local commercial 11 rue d'Amiens	116 552 €
Opération 2601 : Aménagements de sécurité divers (radars pédagogiques, feux récompense, PPI...)	26 820 €
Opération 2602 : Aménagements au cimetière	12 300 €
Opération 2604 : Réhabilitation de l'ARC	84 300 €
021 Virement de la section d'investissement	60 608 €
024 Produits de cessions	192 960 €
10222 F.C.T.V.A.	200 000 €
1068 (excédent de fonctionnement N-1)	197 016 €
1323 Départements (35 % sur achat robots)	5 250 €
13251 GFP de rattachement (subv. Calvaires)	2 300 €
1341 DETR (40 % sur achat robots)	6000 €
Recours à l'emprunt	1 553 855 €
Ecritures d'ordre	27 800 €
TOTAL RECETTES EN INVESTISSEMENT	3 193 615 €

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 permet au maire d'opérer des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% du montant de la section. Cette possibilité permet d'effectuer, lesdits virements sans avoir recours à une décision modificative comme c'était le cas sous l'ancienne nomenclature sauf pour le chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le budget primitif 2026, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-07 : Budget assainissement – compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026, le compte financier unique 2025 du budget Assainissement pour approbation.

Section d'exploitation :

Recettes :	113 133,94 €
Dépenses :	126 860,29 €
Résultat (déficit d'exploitation) :	13 726,35 €

Section investissement :

Recettes :	1 000 874,06 €
Dépenses :	250 235,70 €
Résultat (excédent d'investissement) :	750 638,36 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 736 912,01 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé du président de séance, et après avoir délibéré :

- Valide le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune.

Fait et délibéré le 10 février 2026.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric DOUCHET





60210 - Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers : En exercice 22 Présents 15 Votants 17	Date d'affichage : 13 février 2026 Date de convocation : 05 février 2026
<p>L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.</p> <p>Absents ou excusés :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. RAOU Philippe,- Mme PLÉ Séverine,- Mme FRANCISCO Siham- Mme POCHOLLE Amélie,- M. LAURENT-CHARVET Sébastien, <p>Absents ayant donné pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine. <p>Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.</p> <p>Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.</p>	

Délibération n°2026-02-08 : Budget assainissement - affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent d'investissement 2025, au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2026 pour un montant de 750 638,36 €.

Il propose également de reporter le déficit d'exploitation 2025, au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté (déficit) » au budget primitif 2026 pour un montant de 13 726,35 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le report du résultat d'exploitation 2025 en section d'exploitation au budget primitif 2026 tel qu'il est défini ci-dessus,
- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2025 en section d'investissement au budget primitif 2026 tel qu'il est défini ci-dessus.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 22
Présents 15
Votants 17

Date d'affichage : 13 février 2026**Date de convocation :** 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëticia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-09 -Budget assainissement - Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le 03 février 2026, le budget primitif de l'assainissement 2026.

En section d'exploitation :

En recettes : 125 207,00 €
En dépenses : 125 207,00 €

En section d'investissement :

En recettes : 1 289 336,00 €
En dépenses : 1 289 336,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le budget primitif de l'assainissement 2026, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-10 -Budget Régie Municipale Réseau de Chaleur - compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime du conseil d'exploitation de la Régie Municipale du Réseau de Chaleur réuni le 29 janvier 2026, le compte financier unique 2025 :

En section d'exploitation :

En dépenses :	583 456,47 €
En recettes :	667 530,33 €
Résultat 2025 (excédent d'exploitation) :	84 073,86 €

En section d'investissement :

En dépenses :	126 553,36 €
En recettes :	89 726,47 €
Résultat 2025 (déficit d'investissement) :	36 826,89 €

Résultat de clôture cumulé : 47 246,97 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé du président de séance, et après avoir délibéré :

- Valide le compte financier unique 2025 du budget de la Régie Municipale d'Exploitation du Réseau de Chaleur.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-11 : Budget de la Régie Municipale du Réseau de Chaleur - affectation du résultat 2025

Compte tenu des résultats 2025, Monsieur le Maire propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

Résultats de la section d'exploitation 2025 :

- Au compte 002, excédent d'exploitation : 40 039,86 €.
- Au compte 1068, en section d'investissement : 44 034,00 €

Résultat de la section d'investissement 2025 :

- Au compte 001, déficit d'investissement 2025 : 36 826,89 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide l'affectation du résultat d'exploitation 2025 au budget primitif 2026 comme énoncé précédemment,
- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2025 en section d'investissement au budget primitif 2026 comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DOUCHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 février 2026

Nombre de conseillers : En exercice 22 Présents 15 Votants 17	Date d'affichage : 13 février 2026 Date de convocation : 05 février 2026
---	---

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-12bis -Budget régie municipale réseau chaleur - Budget primitif 2026 ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2026-02-12

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-02-12, en raison d'une erreur de retranscription des débats et des montants votés par les conseillers municipaux

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime du conseil d'exploitation de la régie qui s'est réuni le 29 janvier 2026 a voté les montants ci-dessous pour le budget primitif :

En section d'exploitation :

En dépenses : 671 466,00 €
En recettes : 671 466,00 €

En section d'investissement :

En dépenses : 87 053,00 €
En recettes : 87 053,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Valide le budget primitif de la régie municipale du réseau de chaleur 2026, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Frédéric DOUCHET



Nombre de conseillers :	Date d'affichage : 13 février 2026
En exercice 22	Date de convocation : 05 février 2026
Présents 15	
Votants 17	

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-13 -Opération « 3 rue Eugène de St Fuscien » - cession par l'EPFLO à M. Axel SENECHAL et MME Appoline NOIRE ou à leur SCI

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Grandvilliers a sollicité l'EPFLO pour l'accompagner dans la maîtrise foncière d'un bien situé au 3 rue Eugène de Saint-Fuscien, à proximité de la place Barbier, afin de permettre l'implantation d'un nouveau commerce en rez-de-chaussée. L'objectif étant de conforter le linéaire commercial sur cette rue.

Dans ce cadre, une convention d'intervention foncière a été conclue le 25 novembre 2024 et l'EPFLO s'est rendu propriétaire le 17 décembre 2024 d'un ancien commerce reconverti en maison d'habitation, cadastré section C numéro 665, d'une contenance cadastrale de 1a 03ca.

Depuis, un cordonnier a manifesté son intérêt pour acquérir cette propriété en vue d'installer son activité en rez-de-chaussée et de créer un logement à l'étage.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est proposé que l'EPFLO cède le bien au prix de revient d'un montant de 97 364,58 € H.T. à Monsieur Axel SENECHAL et à Madame Appoline NOIRE, ou à leur Société Civile Immobilière en cours de création. Etant précisé qu'il sera éligible au jour de la signature l'intégralité de la TVA immobilière calculée sur la marge, portant le prix de vente à 97 837,50 € TTC, ainsi que les frais d'ingénierie d'un montant de 3 407,76 € HT soit 4 089,31 € TTC.

Dans le cadre de la dynamisation du centre-bourg et du soutien aux activités artisanales de proximité, il apparaît opportun d'encourager l'installation d'un cordonnier sur la commune de Grandvilliers.

Un tel service répondrait à plusieurs objectifs d'intérêt local :

- **Renforcer l'offre de services de proximité :** la commune et son bassin de vie ne disposent plus de cordonnerie, obligeant les habitants à se déplacer vers d'autres territoires.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 060-216002832-20260210-DELIB20260213-DE

S'LO

- Soutenir la vitalité commerciale du centre-ville : l'arrivée d'un artisan supplémentaire contribuerait à accroître la fréquentation du cœur de ville et à diversifier l'offre existante.
- Promouvoir une démarche de consommation durable : la cordonnerie favorise la réparation plutôt que le remplacement, en cohérence avec les attentes actuelles en matière de développement durable.
- Valoriser les métiers artisanaux : l'installation d'un cordonnier participe à la préservation des savoir-faire et renforce l'attractivité artisanale du territoire.
- Répondre à une demande exprimée par la population : plusieurs habitants ont manifesté leur intérêt pour le retour d'un service de cordonnerie, aujourd'hui absent du secteur.

Au regard de ces éléments, l'installation d'un cordonnier à Grandvilliers constituerait un atout pour la commune, tant sur le plan économique que sur celui du service rendu aux habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

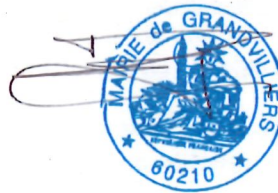
- Demande à l'EPFLO la cession du 3 rue Eugène de Saint-Fuscien à M. Axel SENECHAL et Mme Appoline NOIRE ou à leur Société Civile Immobilière ;
- Acte que cette vente mettra fin à la convention de portage relative à ce bien ;
- Autorise M. le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET





60210 - Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 10 février 2026****Nombre de conseillers :**

En exercice 22

Présents 15

Votants 17

Date d'affichage : 13 février 2026**Date de convocation :** 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme VERSCHUERE Sandrine, Monsieur MONCEAU Gérard.

Absents ou excusés :

- M. RAOU Philippe,
- Mme PLÉ Séverine,
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme POCHOLLE Amélie,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme HOUBIGAND Christine a donné procuration à Mme PICHARD Hélène ;
- Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné procuration à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02-14 -Facturation du temps de secrétariat dédié aux missions liées à l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fonctionnement du service d'assainissement, certaines tâches administratives sont assurées par une agente de la mairie (gestion des dossiers, suivi des usagers, facturation, relations avec les prestataires, tenue des registres, etc.). Ces missions mobilisent une partie du temps de travail de la secrétaire, dont la charge doit être imputée au service d'assainissement afin d'assurer une répartition équitable des coûts entre les services municipaux.

Afin de garantir une gestion transparente et conforme aux règles comptables applicables aux collectivités, il convient de fixer les modalités de valorisation et de facturation du temps de secrétariat consacré à l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Approuve la facturation au service d'assainissement du temps de travail de la secrétaire consacré aux missions administratives liées à ce service.
- Fixe le montant de cette refacturation selon les modalités suivantes :
 - o Valorisation du temps passé sur la base du coût horaire chargé de l'agent ;
 - o Le temps consacré au service d'assainissement est évalué à 5 heures par mois pour l'année 2026 et sera modifié si nécessaire ;
 - o Le montant facturé sera calculé sur la base du salaire horaire brut en vigueur, majoré du 13^e mois et de l'ensemble des charges afférentes ;
 - o Facturation annuelle sur le compte de l'assainissement.

Fait et délibéré le 10 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric DOUCHET

